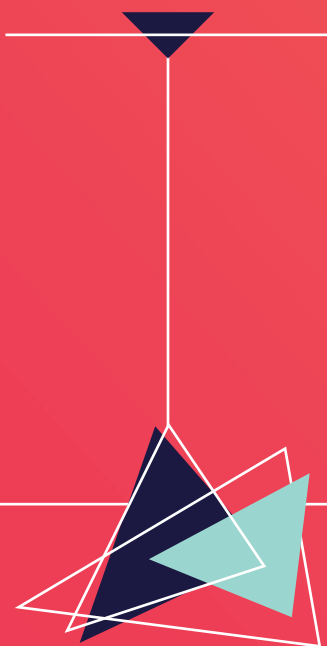
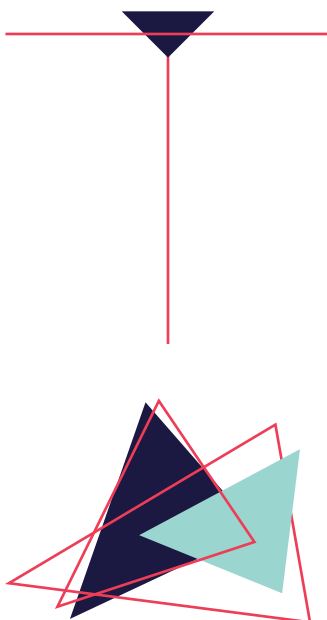


**ÉTAT DES LIEUX
&
PROPOSITIONS
POUR
LA VIE ASSOCIATIVE
EN
NOUVELLE-AQUITAINE**



ÉTAT DES LIEUX
&
PROPOSITIONS
POUR
LA VIE ASSOCIATIVE
EN
NOUVELLE-AQUITAINE



ÉTAT DES LIEUX

**COHÉSION TERRITORIALE
ET VIE ASSOCIATIVE**

|
8

**ENGAGEMENTS
BÉNÉVOLES**

|
12

**MODÈLES
SOCIO-ÉCONOMIQUES**

|
16

**LEVIERS
ET PROPOSITIONS D' ACTIONS**

FAIRE FACE AUX DÉFIS

|
20

AVANT-PROPOS

Dans le droit fil des attentes exprimées en 2016, à l'occasion des travaux préfigurant la constitution du Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine, dans le respect des engagements pris en clôture de la première édition des rencontres régionales, l'organisation de rencontres avec les acteurs de terrain relevait, pour notre Mouvement régional, d'une ardente obligation.

En effet la légitimité de notre Mouvement tient à ce lien qui nous unit aux engagements associatifs locaux; notre plaidoyer en région trouve sa force dans la conduite des activités que mettent en œuvre les militants associatifs bénévoles et les salariés; notre volonté de faire reconnaître le fait associatif puise ses fondements dans les activités mises en œuvre sur les différents lieux de vie de nos adhérents et concitoyens.

Nous venons de vivre une période unique d'échanges et de réflexions. Les témoignages recueillis nous ont permis tout d'abord d'établir un état des lieux, certes partiel, mais riche des expressions, fort des interrogations comme des attentes le plus souvent convergentes. Cependant, souhaitant dépasser les constats, nous avons également retenu un ensemble de 30 propositions, reprenant dans leur plus grande majorité les souhaits exprimés par les organisations ayant participé.



Il n'y a pas de démocratie vivifiante s'il n'y a pas ce dialogue institué entre acteurs de la société civile et élus.

La co-construction des politiques publiques doit pouvoir combiner vision politique du territoire et indépendance des projets associatifs d'intérêt général. »

Des propos entendus, nous faisons le constat que nous avons passé l'époque du foisonnement contractuel et des multiples projets territoriaux qui ont marqué les différentes étapes de la décentralisation. Les relations avec les pouvoirs publics ont évolué, parfois se sont figées sous le poids des normes et des exigences administratives ou budgétaires; les attentes des publics comme les formes d'engagement bénévoles ont également connu des changements significatifs et visiblement durables.

Les associations se trouvent aujourd'hui au cœur de mutations longuement annoncées, objectivées, anticipées pour certaines. Et pourtant l'envie de faire, d'agir pour l'intérêt général et de partager ne se démentent pas. Aussi pour répondre aux nouveaux enjeux sociétaux et climatiques, par-delà les difficultés d'adaptation rencontrées et maintes fois soulignées, est-il possible de construire une ambition pour l'Associatif dans cette grande, mais jeune, région qu'est la nôtre? Est-il possible de s'ouvrir à de nouvelles dynamiques d'action et de partenariat, tant au plan local que dans le cadre régional?

Ces interrogations invitent à une réflexion approfondie sur la co-construction de relations durables, souhaitées entre les associations, les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'État; des relations qui doivent se penser dans le cadre d'un développement global du territoire régional. Mais elles nous invitent d'abord à rechercher entre acteurs associatifs, fédérés et non fédérés, par-delà les différences de projets, de pratiques et d'histoires, les conditions d'une meilleure coordination et concertation. Du renforcement de cette coordination régionale, interne au monde associatif, les 30 propositions en sortiront largement légitimées et faciliteront le dialogue avec nos partenaires publics.

Si les chartes nationales successives, 2001 puis 2014, ont traduit la reconnaissance de la contribution des associations à l'intérêt général et aux politiques publiques, si la signature d'une charte régionale est venue conforter cette reconnaissance en Nouvelle-Aquitaine, nous le savons, nous avons encore du chemin à parcourir.

Un travail important reste à conduire pour dépasser des constats qui font consensus et faire que les associations, quels que soient leurs domaines d'intervention, soient véritablement reconnues par la puissance publique comme des partenaires dotés d'une légitimité effective pour délibérer sur certains choix politiques, reconnues aussi pour leurs spécificités économiques et leurs capacités à tisser le lien social et ainsi offrir à chacun l'occasion de vivre une expérience démocratique et citoyenne par la concrétisation de projets d'intérêt général et la pratique d'initiatives désintéressées.

PATRICK LERESTEUX
Président du Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

CONSTRUIRE UNE PAROLE ASSOCIATIVE COMMUNE

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine a souhaité instaurer un dialogue avec les acteurs associatifs de l'espace régional afin de poser ensemble les bases d'une parole associative commune.

À cette fin, une série de rencontres inter-associatives ont été organisées dans les départements de la région Nouvelle-Aquitaine par Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires.

Frise de la construction du socle collectif de propositions pour la vie associative en Nouvelle-Aquitaine



Calendrier des rencontres départementales de la vie associative 2018 > 2019 en Nouvelle-Aquitaine

9

RENCONTRES

Ces différentes rencontres ont permis de recueillir des éléments d'analyse sur la situation des associations et de récolter un grand nombre de propositions qui interrogent les politiques publiques et les partenariats existants.

14 décembre

VIENNE

2 février

DEUX-SÈVRES

12 février

CORRÈZE

5 mars

HAUTE-VIENNE

12 mars

CHARENTE-MARITIME

22 mars

CHARENTE

5 avril

GIRONDE

24 avril

CREUSE

24 mai

DORDOGNE

2

RENDEZ-VOUS
TÊTES DE RÉSEAUX

11 juillet

LANDES

6 juin

LOT-ET-GARONE

~~Annulée~~

~~PYRÉNÉES-ATLANTIQUES~~



Un groupe de travail du Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine s'est réuni à deux reprises pendant l'automne avec pour objectif d'analyser ces propositions et d'extraire un premier socle de contributions commun aux associations de Nouvelle-Aquitaine.

Ce document présente des éléments d'état des lieux sur la situation des associations participantes aux rencontres départementales et nos propositions communes pour le soutien et le développement de la vie associative dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine.

ÉTAT DES LIEUX

COHÉSION TERRITORIALE ET VIE ASSOCIATIVE



Ces dernières années ont connu plusieurs modifications du paysage territorial : création de la région Nouvelle-Aquitaine, transformation et regroupement des intercommunalités, perte d'autonomie de nombreuses communes rurales, création de communes nouvelles, loi NoTRE. Ces recompositions ont directement impacté la vie associative, tant sur le plan local que régional, et la place des associations dans un dialogue structuré avec les pouvoirs publics.

Pour continuer à faire vivre leurs projets et à les inscrire dans la durée, les associations sont amenées à développer de nouvelles stratégies pour s'adapter aux changements induits par ces recompositions, tisser des liens, faire circuler leurs réflexions et partager leurs vigilances.

ÉLOIGNEMENT DES CENTRES DÉCISIONNELS ET PERTE DE REPÈRES

Pour de nombreuses associations ayant participé aux rencontres, la création de la région Nouvelle-Aquitaine a renforcé le sentiment d'éloignement des centres de décision et celui d'une accélération du désengagement des échelons locaux sur les sujets de vie associative.

Avec les réformes territoriales successives, les espaces de dialogue et de concertation avec les partenaires publics ont disparu ou se sont déplacés. Les acteurs associatifs se sentent coupés des interlocuteurs publics et des politiques territoriales. Les distances à l'intérieur du nouvel espace régional sont généralement vécues comme problématiques, voire impraticables, notamment pour les associations des ex-régions Limousin et Poitou-Charentes. Dans le sud de l'ex-Aquitaine, des participants expliquent avoir déjà renoncé à participer à des rassemblements régionaux organisés sur les agglomérations de Bordeaux, Poitiers ou Limoges, trop coûteux en temps, moyens financiers et surtout éloignées de leurs bassins de vie.

Mais au-delà de cette nouvelle cartographie territoriale, c'est la perte des relations de proximité avec les élus des collectivités et les services de l'État qui est pointée du doigt.

Comme c'est le cas à l'échelle d'autres régions françaises, la baisse des effectifs et des missions de l'État dans les territoires et la primauté des questions de développement économique au niveau régional ont des conséquences directes pour de très nombreuses associations dans le dialogue qu'elles entretenaient auparavant avec les pouvoirs publics.

Du côté des EPCI et des communes, la réforme territoriale a généré de la confusion et un sentiment de rupture du dialogue entre élus et associations. Les associations locales témoignent très largement de leurs difficultés à identifier un interlocuteur dédié (sectoriel ou de vie associative). Parfois, la fonction a tout simplement été supprimée notamment dans les intercommunalités et dans certains territoires ruraux. L'important turn-over au sein des services et des institutions complique encore le dialogue : « les associations ne savent plus vers qui se tourner ».

Par ailleurs de fortes inquiétudes s'expriment autour de l'harmonisation des politiques régionales (État et collectivité régionale) de soutien à la vie associative. Sur quelle base va-t-elle se faire ? Les acteurs attendent d'être concertés sur le rééquilibrage de ces politiques, notamment en matière de soutien aux emplois associatifs, leur attention étant fortement axée sur la prise en compte des réalités territoriales et des besoins de professionnalisation.

Cependant, avec du recul et malgré la persistance d'un millefeuille administratif perçu comme complexe, certains intervenants voient dans la nouvelle région un progrès en dotation et en échange. Plus d'équité, de transparence, d'échanges et d'outils numériques.

QUALITÉ DU DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Les associations constatent un réel appauvrissement des partenariats avec les pouvoirs publics locaux. Outre la fragilité des soutiens, c'est la qualité de la relation entre associations et pouvoirs publics qui est en question. Perte de la relation de proximité avec les élus, absence de vision partagée sur les politiques publiques, sentiment de ne plus être considéré comme des acteurs du territoire mais comme des prestataires assignés « aux causes perdues » : là où l'État se désengage, ne met plus de moyen ou ne sait pas faire. De nombreux acteurs ont le sentiment d'une non-reconnaissance des spécificités de leurs approches et de leurs territoires.

Les associations des ex-régions Limousin et Poitou-Charentes évoquent assez unanimement le besoin de repenser des espaces de collaboration entre associations et collectivités autour des politiques publiques.

Certaines associations ont le sentiment d'être ou de s'être laissées instrumentaliser par les pouvoirs publics, aussi se questionnent-elles sur la nécessité même de poursuivre le dialogue et la concertation. La colère, l'indignation et la lassitude de nombreuses associations, qui disent atteindre un « point de rupture », doivent nous interpeller et nous pousser à repenser les conditions du dialogue entre acteurs associatifs et pouvoirs publics au service de l'intérêt général.

SUCCÈS DES COOPÉRATIONS LOCALES À L'ÉCHELLE DES « PAYS »

Dans de nombreux départements, les Pays « Loi-Voinet » constituaient une échelle de coopération tout à fait pertinente et offraient des espaces de collaboration plus importants entre associations et élus (Conseil de développement, commissions), une ouverture aux co-constructions de projets. L'UPCP-Métive donne l'exemple du festival « Terre de danses » en Bocage Bressuirais, associant le Syndicat de Pays, des communes et des associations au sein de son comité de pilotage.

Les élus sont eux aussi confrontés aux changements d'échelle des collectivités et doivent pouvoir s'y former. Ils et elles manquent de connaissances et de qualifications sur les réalités associatives et/ou sectorielles.

→ UNE RECOMPOSITION DU FAIT FÉDÉRATIF POUR COLLER À LA RÉFORME TERRITORIALE

Les changements de périmètres territoriaux et de compétences compliquent souvent l'action des associations, notamment départementales et régionales, qui se voient contraintes de développer de nouvelles stratégies pour s'adapter à la réforme territoriale.

Certaines unions et fédérations ont dû fusionner à la demande des institutions, nécessitant la mise en place de dispositifs internes de transition. Dans certains réseaux, des projets de structuration à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine se sont faits « à marche forcée », les organisations n'ayant pas les mêmes activités et modes de fonctionnement, avec des impacts humains et matériels non négligeables. Cette recomposition du paysage associatif pour coller à la réforme territoriale induit des coûts importants et demande du temps pour apprendre à se connaître et rebâtir un projet associatif cohérent à l'échelle régionale. Deux ans après la création de la Nouvelle-Aquitaine, les principaux groupements et coordinations associatifs sont

toujours en phase d'ajustement : les fédérations départementales ont souvent dû investir du temps et des moyens pour accompagner la création de la structure régionale ce qui est venu impacter leur modèle socio-économique. Certaines organisations s'inquiètent de devoir se séparer de personnels à moyen terme. Des inquiétudes demeurent sur la possibilité de se structurer à cette méga-échelle sans perdre son identité ou les fondements des projets associatifs portés depuis de nombreuses années aux échelles départementales (ex : Charente-Maritime).

Ces rapprochements entre fédérations de différents départements bousculent leurs pratiques et amènent parfois les associations à repositionner leur activité sur des secteurs explorés par leurs voisins. Ainsi, depuis la fusion régionale, la fédération Jeunesse Musicale France des Landes a fait évoluer son projet vers le développement de nouvelles activités autour des pratiques culturelles.

→ L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODES DE STRUCTURATION DES ACTEURS ASSOCIATIFS

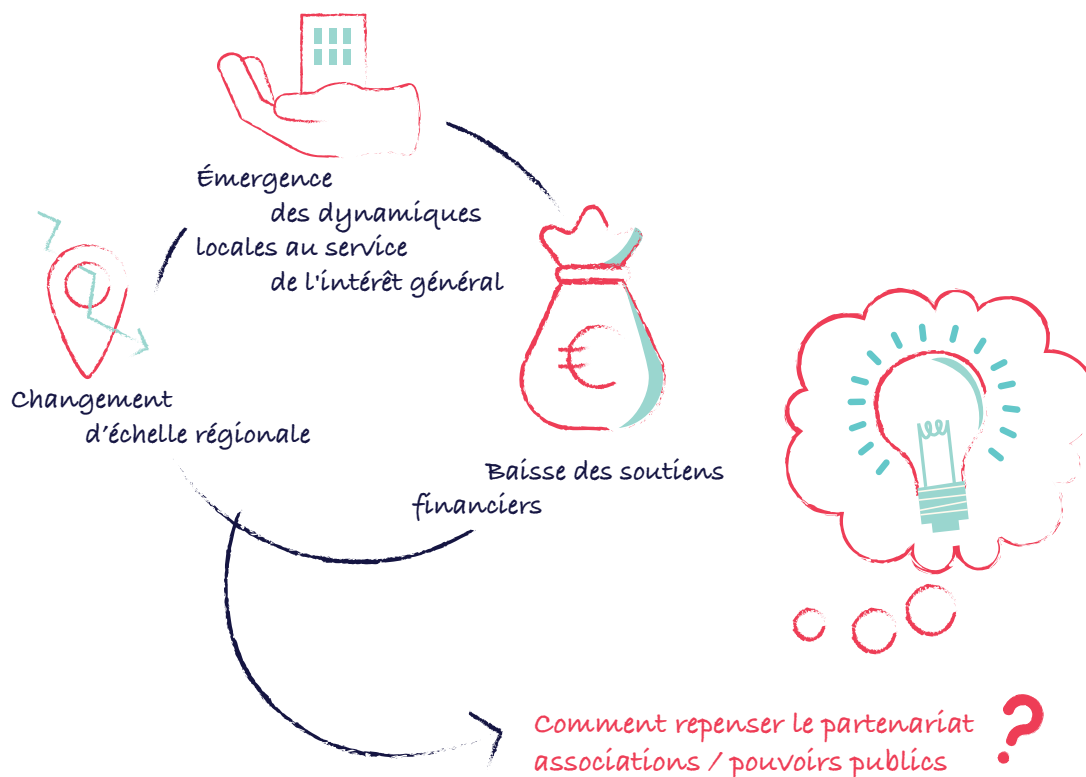
À ces changements d'échelle s'ajoute le constat d'une baisse des soutiens financiers et du désengagement de l'État ainsi que de certaines collectivités. Cette conjoncture budgétaire, perçue comme inscrite dans la durée, conduit à l'émergence de nouvelles formes de coopérations pluri-acteurs. Mais cette conjoncture ne saurait expliquer à elle seule les recompositions en cours. Sans être une nouveauté, la vie associative régionale témoigne plus que jamais d'une recherche de nouvelles dynamiques horizontales facilitées notamment par le recours aux réseaux sociaux.

En Charente, les acteurs associatifs de la formation et de l'accompagnement des bénévoles se sont organisés en collectif informel. Le SAVA 16 est un réseau d'acteurs ressources sur le département pour accueillir, conseiller et accompagner les associations sur tous les aspects relatifs à la vie des associations.

→ UN TRAVAIL PARTENARIAL TRÈS DENSE DANS NOS TERRITOIRES

Les membres du SAVA 16 ont initié un travail de cartographie de l'environnement partenarial en Charente. Il s'agit d'un travail collaboratif, toujours en cours, qui met en lumière les différents espaces de concertation entre associations et entre associations et institutions à trois échelles de territoires : locale, départementale et régionale dans 9 secteurs d'intervention : culture ; citoyenneté et vie associative ; éducation, enfance, jeunesse et parentalité ; formation, emploi, insertion ; questions sociales ; santé publique et secteur médico-social ; sport ; économie et ESS ; solidarités¹.

À ce stade, on peut déjà constater le nombre très important d'espaces de dialogue et de concertation entre acteurs associatifs et entre acteurs associatifs et institutions : 96 espaces de coopération à différents échelons du territoire ont été cartographiés dont 31 à l'échelon local, 40 à l'échelon départemental, et 25 à l'échelon régional. Parmi ces coopérations, 34 au moins découlent d'obligations réglementaires comme, par exemple, les Contrats Locaux de Santé, les Contrats Enfance Jeunesse ou encore le Schéma Départemental d'Animation de la Vie Sociale.



En Creuse, un département où l'intervention de la puissance publique est limitée et où les collectivités manquent de moyens, les dynamiques de réseaux sont, depuis maintenant plusieurs années, également très fortes.

VERS UN FABLAB DES INITIATIVES LOCALES HYPER-RURALITÉ

« Caractéristique de l'hyper-ruralité, la population du département fait face à un double enjeu : l'éloignement progressif des centres de décision et de services aux publics, la faible viabilité des modèles d'entreprise classique (faible surface de clientèle, éloignement des marchés). Face à cela, le territoire présente un maillage dense d'initiatives portées par les acteurs locaux, qui expérimentent des modèles d'hybridation entre logique marchande et espace de services au public. Ces initiatives touchent aussi bien le maintien de multi-services en milieu rural, la mise en place de circuits courts, l'inclusion sociale et économique, la qualité des services aux personnes, le développement de l'économie circulaire, l'inclusion numérique, l'identité culturelle du territoire, son attractivité pour les actifs et les jeunes. Elles sont porteuses de développement et d'emploi pour le territoire. »²

Ces nouvelles formes de coopérations plus horizontales se développent à différentes échelles, le plus souvent en dehors des frontières administratives, à l'échelle des bassins de vie de ses habitants. C'est le cas du Plateau de Millevaches qui réunit les départements de Haute-Vienne, Corrèze et de la Creuse. De même plusieurs témoignages sont venus illustrer cette volonté locale de se regrouper et de s'engager dans des dynamiques inter-associatives plus horizontales autour de projets locaux portés collectivement.

Par contre, dans d'autres départements, les espaces de dialogue et de coopération entre associations et entre associations et pouvoirs publics se sont érodés ou ont disparu. C'est le cas dans la Vienne, en Charente-Maritime ou dans les Landes, où il n'existe plus de rendez-vous inter-associatif à l'échelle du département.

1 - La cartographie est visible au lien suivant : <https://prezi.com/view/1h9g0bf3kDbwKJm8HMx2/>. Certains secteurs n'ont pas été explorés (environnement, tourisme social etc.) et on peut supposer qu'une étude approfondie permettrait de mettre en lumière d'autres espaces.

2 - Extrait de « Vers un Fab Lab des initiatives locales en hyper-ruralité ».

Propositions de l'inter-réseaux de l'Économie Sociale et Solidaire en Creuse. Décembre 2017.

ÉTAT DES LIEUX ENGAGEMENTS BÉNÉVOLES

Bien que marqué par une évolution des modes d'engagements, le bénévolat demeure une des caractéristiques essentielles de l'activité associative.

Quel que soit leur importance, leurs activités ou leurs publics les personnes bénévoles sont au cœur des projets développés par les associations.

► L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Entre **120 000** et **130 000** associations actives en Nouvelle-Aquitaine.
- Un quart de la population régionale (de 15 ans et plus) est engagé bénévolement dans une association soit **1,2 à 1,3 million** de personnes.
- **45%** des bénévoles (entre 540 000 et 590 000) sont des bénévoles réguliers d'après les chiffres de Recherche & Solidarités en 2017¹.

Le Panorama des dynamiques associatives en Nouvelle-Aquitaine réalisé par le CESER Nouvelle-Aquitaine en août 2017 relève que « cet engagement dans le bénévolat associatif est encore plus marqué dans certains territoires de la Nouvelle-Aquitaine (Creuse, Vienne, Lot-et-Garonne...).

Les données statistiques disponibles permettent également d'estimer entre 100 et 110 millions d'heures le temps consacré chaque année par les bénévoles à l'activité associative dans la région, ce qui représente plus de 60 000 emplois équivalents-temps-plein. Cette ressource bénévole est particulièrement importante pour les associations sans salarié, qui représentent près de 90 % des associations actives en Nouvelle-Aquitaine, et proportionnellement plus encore pour les associations sportives, de loisirs, les associations culturelles ou encore celles agissant en matière de défense des droits et des causes. »²

► MOBILISER ET FIDÉLISER LES BÉNÉVOLES : UNE DES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS

En Nouvelle-Aquitaine, les ressources humaines bénévoles sont un sujet de préoccupation pour 58 % des associations³. On retrouve, au fil des témoignages des associations participantes, les tendances de fond déjà décrites au niveau national et régional dans différentes études :

- De plus en plus « d'adhérents-consommateurs ».
- Des modalités d'engagement qui se transforment : engagements de plus court terme, transformation des attentes des bénévoles « de plus en plus liées à des motivations individuelles, à des intérêts personnels, caractérisés par un niveau d'exigence plus élevé et par un investissement plus volatil ou dispersé. »⁴(CESER).
- Une majorité de bénévoles retraités sur les postes à responsabilité. Les actifs sont moins impliqués par manque de temps et faute de cadres adaptés à leurs disponibilités : les invitations et réunions avec les pouvoirs publics se déroulent majoritairement sur le temps de travail des actifs.
- Des difficultés récurrentes dans le renouvellement de la gouvernance et la prise en compte des mutations sociétales. Devant l'absence de candidat.e.s au poste de président.e., certains réseaux constatent le développement de co-présidences à 2 voire 3 personnes ainsi qu'un intérêt grandissant pour des alternatives aux formes plus classiques de la gouvernance associative.

Les équipes salariées, très mobilisées dans la conduite de leurs projets et la recherche de financements n'ont très souvent ni le temps, ni les moyens financiers leur permettant d'animer comme elles le souhaiteraient la vie interne de l'association ou d'accompagner les personnes à s'engager et à devenir bénévoles. À ces difficultés déjà bien identifiées, certains participants ajoutent qu'ils observent une baisse de fréquentation de leurs espaces d'informations sur le bénévolat.

1 - « L'opinion des responsables associatifs en Nouvelle-Aquitaine », étude réalisée par Recherches & Solidarités, Novembre 2017.

2 - Panorama des dynamiques associatives en Nouvelle-Aquitaine, Rapport de la Commission n°7 du CESER Nouvelle-Aquitaine « Vie sociale, culture et citoyenneté », août 2017.

3 - Recherches & Solidarités, *ibid.*

4 - CESER Nouvelle-Aquitaine, *ibid.*

► PROFESSIONNALISATION DES PRATIQUES ET BESOINS RENOUVELÉS EN MATIÈRE DE FORMATION DES BÉNÉVOLES

La technicité nécessaire à la recherche de financements et à la gestion de plus en plus normative des activités associatives a induit une évolution du profil des bénévoles en responsabilité avec la recherche de compétences qui pousse au remplacement progressif des bénévoles par des « professionnels » du projet, du budget, de la communication... Les rencontres départementales n'ont fait que confirmer cette évolution ; une véritable fracture s'installe dans certaines associations. Plusieurs témoignages ont traité de ces inquiétudes sur la place des bénévoles dans les associations et les stratégies à mettre en œuvre pour leur permettre de continuer à porter le projet associatif sans être dépossédés des missions et « de leur envie désintéressée de participer et d'agir ».

Un sentiment diffus exprimé à plusieurs reprises, notamment par des bénévoles participants, est plutôt à la démobilisation. Ils ont fait part de leur épuisement devant la charge administrative « chaque année il faut tout repenser », les exigences en temps, disponibilité et parfois moyens matériels qui sont attendus. Le turn-over important chez les bénévoles induit des besoins en formation croissants, dans des modalités plus souples (formations à distance de type, échanges de pratiques, réseaux d'entraide) et proche de leurs lieux de vie. Le temps d'engagement des bénévoles étant plus contraint, les temps de déplacements sont devenus, pour beaucoup, rédhibitoires. Dans le secteur sportif, l'essor des pratiques autonomes dans un nombre croissant de disciplines (foot, basket...) vient bouleverser les schémas organisationnels des ligues. Leurs dirigeants bénévoles doivent se former à ces nouvelles pratiques dans le respect d'une réglementation exigeante.

► POUR LES BÉNÉVOLES UNE LECTURE OPAQUE DES ESPACES RESSOURCES ET DE LEURS CHAMPS DE COMPÉTENCES

Dans les différents territoires de Nouvelle-Aquitaine, il existe une multiplicité de lieux, de structures ou de personnes ressources pour accompagner les associations. La diversité des interlocuteurs crée une forme de richesse, mais nécessite également d'identifier quelles sont les informations disponibles, dans quels lieux, et auprès de qui. Certaines associations précisent qu'elles doivent solliciter plusieurs intervenants pour obtenir une réponse précise, mais « encore faut-il les connaître ».

Si les structures d'appui sont nombreuses à l'échelle de chaque département, il n'existe pas systématiquement de démarche formalisée et partenariale autour de l'accompagnement, notamment « qui fait quoi et jusqu'où ? ». Les bénévoles présents mais également les prescripteurs manquent parfois d'une lecture globale des acteurs, de leur fonctionnement, de leur disponibilité et de leur offre sur leur territoire.

Sur le sujet de la formation des bénévoles, les schémas d'organisation et les stratégies de coordination sont également très divers : dans certains départements, comme en Charente ou dans les Deux-Sèvres, les acteurs associatifs se sont organisés pour répondre conjointement aux attentes de bénévoles et valoriser leurs offres de formations ; dans d'autres départements, des collectivités (conseils départementaux, agglomérations) développent des programmes de formation conséquents à destination des bénévoles. Dans le Lot-et-Garonne, le Conseil Départemental a fait le choix de créer un opérateur départemental de soutien à la vie associative, au détriment du soutien aux fédérations et coordinations associatives qui se trouvent réduites à se positionner sur les territoires ruraux éloignés où l'opérateur départemental ne parvient pas à atteindre son public.

► UNE JEUNESSE ENGAGÉE QUI CONTINUE DE PLEBISCITER LE MODÈLE ASSOCIATIF

Sur le terrain, les responsables d'associations de jeunes confirment l'intérêt croissant des jeunes pour les associations, salariés comme bénévoles, à la recherche de projets qui ont du sens. On retrouve cette tendance au niveau national dans les différentes études statistiques sur l'engagement associatif chez les jeunes : entre 2010 et 2019, France bénévolat note que l'engagement des moins de 35 ans se consolide : c'est sur cette catégorie que la progression a été la plus forte.

Les jeunes représentent 22 % des bénévoles en 2019¹. Les acteurs de la jeunesse ayant participé aux rencontres observent un positionnement plus éphémère et plus contestataire de la participation des jeunes, un bénévolat d'action et une plus faible mobilisation sur le fonctionnement associatif.

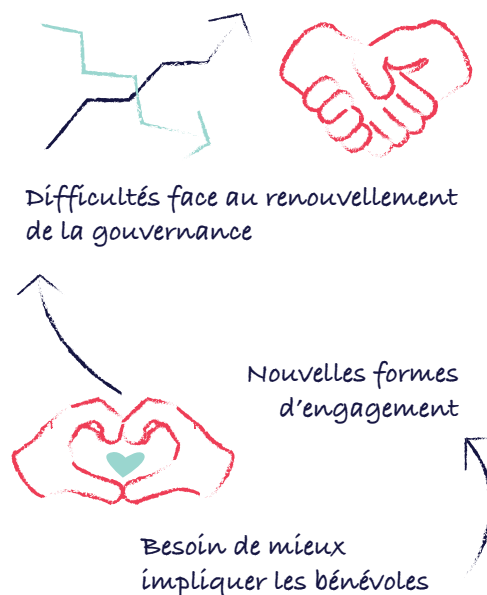
Pour beaucoup, la nécessité de renouveler des gouvernances associatives parfois vieillissantes est le défi qui se pose aujourd'hui.

DES GOUVERNANCES REVISITÉES

Pour répondre à ces enjeux, les associations travaillent activement à l'évolution de leur organisation interne. « Elles développent de nouvelles façons de gouverner, d'animer leur équipe salariée et de piloter leurs projets au service de leur objet social. La vitalité interne de l'association est un projet en soi. »²

Parmi les pratiques inspirantes des participants en Nouvelle-Aquitaine, certaines associations ont créé le statut d'invité aux conseils d'administration, forme d'observation participante qui conduit parfois à l'engagement. La Ligue des Droits de l'Homme en Nouvelle-Aquitaine a expérimenté la désignation de président.e par tirage au sort dans deux sections locales. Une expérimentation que l'on retrouve sous des formes similaires dans des associations locales soucieuses de s'ouvrir à de nouvelles formes de participation.

Deux actions ont été mises en lumière dans le cadre des Waldeck, prix du Mouvement associatif destiné à valoriser et soutenir les associations engagées dans des démarches d'amélioration continues.



Comment accompagner les associations dans l'évolution de leurs pratiques ?

À CHACUN SON TOI.T MIEUX FAIRE VIVRE LA VALEUR DÉMOCRATIE AU SEIN DE L'ASSOCIATION

En Charente-Maritime, l'association *À chacun son toi.t* a réussi à impliquer les adhérents de l'association en bousculant le cadre et la préparation de son Assemblée Générale.

En imaginant l'AG sous forme d'émission TV avec des reportages, des interviews, des dossiers, des invités, des présentateurs, des chauffeurs de salle, des techniciens, des jeux de lumières... l'association a réussi à donner envie à ses résidents, premiers bénéficiaires et représentant le plus grand nombre d'adhérents, de s'y impliquer.

Construite, organisée et jouée par l'ensemble des parties prenantes (administrateurs, salariés, bénéficiaires, adhérents, partenaires, habitants), 80% des adhérents ont participé à l'AG et se sont collectivement approprié le projet associatif. Certains jeunes ayant participé au projet ont par la suite pris des responsabilités au sein du CA. Cette initiative est lauréate du Prix des Waldeck du Mouvement associatif pour l'année 2019.

CŒUR DE BASTIDE UN INCUBATEUR DES INITIATIVES BÉNÉVOLES DES CITOYENS

Dans l'idée de redynamiser le cœur de ville de Sainte-Foy-La-Grande en Gironde, l'association *Cœur de Bastide* a créé un parcours d'accompagnement des initiatives bénévoles des citoyens. En 18 mois, 45 projets de bénévoles ont été accompagnés. Plus de la moitié a été pérennisée ou renouvelée dont écrivain public, accompagnement numérique des seniors, salle d'exposition, maison du bien-être, accompagnement scolaire, ateliers de musique, café associatif, boîte à livres, librairie associative, festival, kermesse de l'école, café des parents, édition de livres de cuisine écrits par les mamans.

1 - L'évolution de l'engagement bénévole associatif, en France, de 2010 à 2019.

Étude France Bénévolat / IFOP Mars 2019 avec l'appui de Recherches & Solidarités et le soutien du Crédit Mutuel – Mars 2019.

2 - Guide du Mouvement associatif, 24 pratiques inspirantes pour faire vivre les dynamiques associatives, avril 2019.

ÉTAT DES LIEUX MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES



Les associations d'intérêt général sont des acteurs socio-économiques singuliers, proposant une grande diversité de modèles. La question de la reconnaissance de leurs projets et du financement de leurs actions d'intérêt général a traversé l'ensemble des rencontres départementales. Les associations employeuses s'interrogent également sur les leviers de développement d'un emploi associatif de qualité et pérenne.

▶ UNE PLURALITÉ DE RESSOURCES FINANCIÈRES

D'une petite association locale fonctionnant avec quelques bénévoles, sans aucun financement extérieur, à des fédérations ou de grosses associations à l'échelle de la nouvelle région, les participants aux rencontres départementales de la vie associative ont témoigné d'une grande diversité de modèles socioéconomiques. Ces associations ont en commun de s'engager au service de l'intérêt général et de développer des activités non lucratives dans le cadre d'une gestion désintéressée. Bien que les modes de financement soient très divers d'une association à l'autre, tous les recours possibles sont explorés par les dirigeants associatifs : financements publics, fondations privées, fonds européens, mécénat ou sponsoring ; de même pour les différentes aides à l'emploi salarié, qu'elles soient portées par l'État ou la région.

Pour beaucoup, la part des prestations payantes et de l'auto-financement, bien qu'en augmentation, reste limitée, voire marginale ; il en est de même pour la participation des adhérents et bénéficiaires. Bien souvent, le monde économique classique ne participe que très marginalement au financement des associations alors même qu'il en bénéficie indirectement.

▶ **PERMETTRE L'ACCÈS DE TOUTES ET TOUS AUX ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LES ASSOCIATIONS**

En Haute-Vienne et plus largement dans l'ex-région Limousin, le modèle économique est caractérisé par des prestations associatives d'un montant faible afin de rester accessibles au plus grand nombre. Faut-il transformer ce modèle ? Quel serait l'impact d'une augmentation des tarifs ? Pour les dirigeants associatifs cela représenterait une rupture. Dans le compte-rendu de l'atelier de la Haute-Vienne sur les modèles socioéconomiques « il est demandé que cette spécificité du Limousin, qui a débouché sur le système des emplois associatifs, soit reconnue par la région, même si cela doit déroger au principe d'égalité. »

▶ DES TENSIONS BUDGÉTAIRES QUI FRAGILISENT LES ACTEURS ASSOCIATIFS

En Nouvelle-Aquitaine, la situation financière est un sujet d'inquiétude pour 41 % des associations¹. La charte régionale d'engagements réciproques a inscrit l'engagement des pouvoirs publics à privilégier la subvention et simplifier les procédures administratives. En pratique pourtant, les dirigeants associatifs témoignent que « les subventions de fonctionnement sont en voie de disparition ». La baisse des engagements pluriannuels au profit d'appels à projets ponctuels, vécus comme restrictifs et descendants ; la mise en concurrence des acteurs associatifs ; la primauté de l'innovation sur le soutien au fonctionnement ; la technicité de certains dossiers et le poids des normes de la commande publique participent à la « précarisation du financement public ». « Là où auparavant nous avions 2 à 3 partenaires pour financer le projet de l'association, aujourd'hui il en faut 3 fois plus pour un résultat pas toujours équivalent » témoigne un participant en Dordogne.

Pour de nombreux acteurs, il est difficile de repérer les financements disponibles alors que la diversification des financements est aujourd'hui vitale, notamment pour les associations employeuses ; des financements limités dans le temps et de plus en plus encadrés au détriment du fonctionnement général et de la transversalité des projets. Ces difficultés poussent les dirigeants associatifs à s'insérer dans des logiques de marchés publics pour continuer d'exister, ce qui pose parfois des problèmes éthiques (marchandisation du social), des problèmes de sens au regard du projet initial.

Mais, comme cela fut plusieurs fois souligné, ce nouvel environnement administratif et financier alourdit le travail des dirigeants comme des professionnels, contraints de multiplier les demandes alors même que le coût structurel induit n'est pas financé.

Dans ce contexte, la mise en place du FDVA 2 dans son volet de soutien au fonctionnement des associations a été perçue comme un recours bienvenu et ce malgré la faiblesse de l'enveloppe au regard des besoins des associations.

1 - « L'opinion des responsables associatifs en Nouvelle Aquitaine », étude réalisée par Recherches & Solidarités, Novembre 2017.

▶ LEVER LES FREINS À L'INITIATIVE ASSOCIATIVE

Le temps passé à la recherche de financements pérennes, l'augmentation de la charge administrative qui pèse sur les bénévoles et les salariés, la non-reconnaissance des statuts des personnels dans les budgets, sont vécus comme autant de freins à l'initiative associative. Engagés malgré eux dans une course à l'argent, les dirigeants témoignent d'un manque de temps pour se consacrer au projet associatif, à l'identification des nouveaux besoins et à l'expérimentation de nouvelles actions concertées avec les habitants des territoires.

L'évolution des modalités de conventionnement vers une logique d'entonnoir et de mise en concurrence participe à la fragilisation du fait associatif et entrave le fonctionnement des associations.

Si la loi de 1901 garantit la liberté des individus à s'associer, en pratique, ces logiques de contractualisation de court terme menacent la diversité associative, sa pérennité et son ancrage local.

Les associations d'intérêt général répondent à des enjeux sociétaux de citoyenneté, de paix sociale et de vivre ensemble incompatibles avec une logique marchande et concurrentielle trop souvent présentée comme modèle de référence. Les acteurs associatifs plaident massivement pour la reconnaissance et la prise en compte de cette spécificité du modèle non lucratif dans la construction des critères de financements publics à tous les échelons : local, départemental, régional, national et européen.

▶ UN DOSSIER SENSIBLE : LES EMPLOIS ASSOCIATIFS

Dans la région, en 2016, on compte environ 15 700 associations employant 161 416 salariés¹. Autant d'emplois précieux car fortement ancrés dans les territoires et ne pouvant généralement pas se délocaliser.

Dans le cadre des rencontres départementales de la vie associative, l'essentiel des échanges a porté sur les politiques de soutien aux emplois associatifs et notamment sur les dispositifs, anciens et nouveaux, portés par le Conseil Régional. De l'avis général le dispositif actuel de la région Nouvelle-Aquitaine (une aide dégressive sur 3 ans pour la création de postes en CDI à temps plein : 8 000 € la 1^{re} année, 7 000 € la 2^{me} année et 6 000 € la 3^{me} année) doit être revu pour s'adapter aux besoins et aux modèles organisationnels des associations. Plus que sa durée, c'est le montant global et la faiblesse de l'enveloppe attribuée à chaque dossier qui est pointé. En 2017, le Conseil Régional a attribué des aides permettant la création de 36 emplois (15 en ex-Aquitaine, 5 en ex-Limousin et 16 en ex-Poitou-Charentes), pour un montant (AE sur 3 ans) de 756 000 euros. En 2018, 42 nouveaux dossiers ont reçu un avis favorable de la commission consultative sur l'aide aux emplois associatifs pour un montant total de 882 000 euros. Or, rien qu'en Limousin, 565 emplois dépendent encore du dispositif des emplois associatifs qui devrait se terminer en 2020.

Une autre difficulté évoquée par les participants réside dans l'exigence de pérennisation de l'emploi au terme des trois années de soutien dans un contexte de restrictions des politiques, locales et nationales, de soutien à l'emploi associatif. Les délais d'instruction pouvant s'étendre à 3 ou 4 mois sont également problématiques pour certaines associations qui ont dû renoncer à solliciter l'aide de la région par manque de souplesse du dispositif (recrudescence d'activité, difficulté de faire patienter un.e candidat.e pendant plusieurs mois).

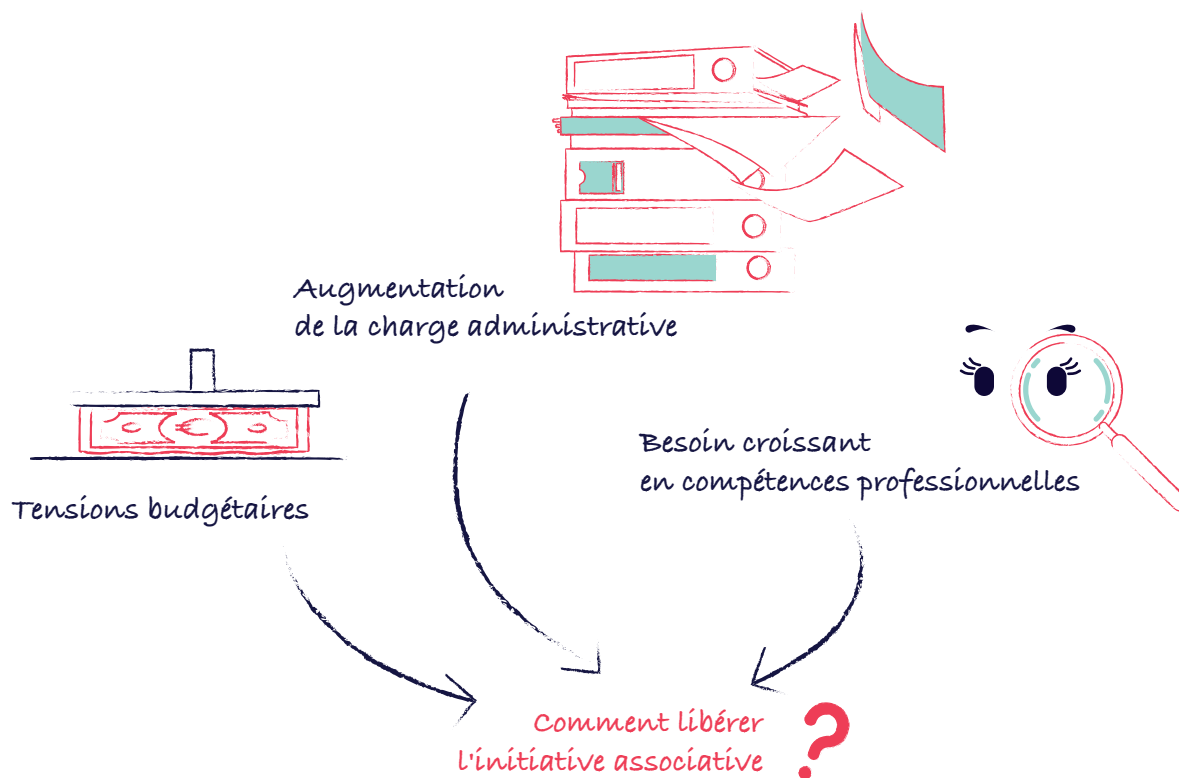
▶ DES EMPLOIS FORTEMENT ANCRÉS DANS LES TERRITOIRES

Au cours des trois rencontres de l'ex-région Limousin, les associations employeuses font part d'une grande inquiétude sur la possibilité de maintenir leur activité dans un avenir très proche (2021). La fin des « emplois associatifs Limousin » est la plus grande crainte mais la baisse du nombre d'emplois bénéficiant d'aides publiques, (financements d'état et des collectivités en diminution) sont également citées. Dans la Creuse, les acteurs sportifs estiment être en capacité de financer l'équivalent de 0,5 ETP par poste. Quid du financement des 0,5 ETP restant ? 565 emplois associatifs sont menacés dans les 3 départements. La perspective de « licenciements secs » et ses effets humains inquiète tout particulièrement les associations qui craignent un délitement du tissu sportif, environnemental et culturel qui maille les trois départements. Les départements à dominante rurale de l'ex-région Limousin redoutent une harmonisation du dispositif régional d'aide aux emplois associatifs qui ne tiennent pas compte des caractéristiques et des besoins spécifiques de chaque territoire.

Les participants témoignent également de besoins croissants en compétences professionnelles dans les domaines administratif, financier, de la communication, ou encore des politiques sociales. Dans ce contexte, les salarié.e.s souffrent de voir leurs missions se complexifier et leur temps de travail s'allonger alors même que les salaires restent peu élevés et que la pérennité de leurs postes n'est pas toujours assurée. Ces différents témoignages soulignent ici les enjeux des formations qualifiantes et de la formation continue à l'échelle régionale.


DES TÊTES DE RÉSEAUX EN MANQUE DE RECONNAISSANCE ET FRAGILISÉES ÉCONOMIQUEMENT

Depuis plusieurs années, la conduite de l'action publique a poussé les têtes de réseaux à revoir leur modèle économique et leur organisation. Si les facteurs de déstabilisation du fait fédératif et plus globalement des têtes de réseaux ne tiennent pas exclusivement à l'environnement externe de ces réseaux, la multiplication d'offres d'accompagnement des associations avec le soutien des pouvoirs publics a largement contribué à leur fragilisation, notamment dans leur fonction structurante, cela y compris à l'échelle des départements. Dans le Lot-et-Garonne, les acteurs témoignent d'un lien de confiance abimé avec les pouvoirs publics. En cause : le manque de reconnaissance par les institutionnels dont les soutiens s'effritent, alors même que les têtes de réseaux départementales continuent d'être largement sollicitées dans le cadre du dialogue civil.



LEVIERS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

FAIRE FACE AUX DÉFIS



Les associations de Nouvelle-Aquitaine jouent un rôle essentiel dans les dynamiques territoriales, la cohésion sociale de la région et les défis à relever dans le cadre de la transition écologique. Elles agissent et innovent au service de l'intérêt général en contribuant à la vitalité des espaces urbains, périurbains et ruraux, offrant ainsi à toutes et tous la possibilité de participer à la vie de la cité. Riches de leur diversité, créatrices d'emplois, génératrices d'activités, elles sont indispensables au développement de la région et au quotidien de ses habitants.

Les propositions suivantes ont été élaborées par les acteurs associatifs ayant participé aux 11 rencontres départementales et les coordinations et fédérations regroupées au sein du Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine. Elles appellent au concours de tous les acteurs : services de l'État, collectivités locales et acteurs associatifs, au service de l'intérêt général, par la mise en œuvre de politiques associatives ambitieuses à l'échelle régionale et dans les territoires.

DÉPASSER

L'OFFRE DE SERVICE ————— 22

RENFORCER LA COMPÉTENCE

DES ACTEURS ————— 24

DÉMOCRATISER L'ACTION PUBLIQUE

PAR LE DIALOGUE
AVEC LES ASSOCIATIONS ————— 25

**DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE
ET L'INTER-CONNAISSANCE**

POUR CO-CONSTRUIRE
UNE DYNAMIQUE ASSOCIATIVE
RÉGIONALE ————— 26

1

Réaffirmer le droit à l'initiative et à l'expérimentation des associations concourant à l'intérêt général, en dehors de toute logique marchande.

DÉPASSER L'OFFRE DE SERVICE

2

Favoriser dans la durée les soutiens publics sous forme de subventions de fonctionnement conformément à la directive de 2015 relative aux « *nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations* », en développant une politique d'attribution de subventions dont les modalités respectent l'initiative associative et sont concertées avec les acteurs.

3

S'engager résolument sur la voie du conventionnement pluriannuel avec les associations développant des projets structurants sur leurs territoires.

4

Soutenir les associations dans la création de réponses originales et pertinentes aux enjeux des territoires et de leurs habitant.e.s par une politique de soutien à l'innovation sans impacter l'aide à leurs activités plus régulières.

5

Travailler avec les associations sur des conventions et schémas de financement public concertés et adaptés aux réalités associatives dans une logique de simplification effective des procédures.

6

Pendant la phase d’instruction de demandes de financement, privilégier l’échange autour des projets en proposant un rendez-vous entre service instructeur et porteur de projet.

7

Rendre systématiquement un avis motivé aux porteurs de projets concernant leurs demandes de financement.

8

Inclure la qualité de l’ancrage local des associations dans les critères d’éligibilité aux appels d’offre.

9

Reconnaître et prendre en compte les spécificités du modèle non lucratif dans la construction des critères de financements publics à tous les échelons : local, départemental et régional.

RENFORCER LA COMPÉTENCE DES ACTEURS

11

Accompagner la professionnalisation des activités et projets par un soutien pluriannuel aux emplois associatifs d'utilité citoyenne. Ces aides à l'emploi doivent être adossées aux projets et non pas uniquement sur des critères d'insertion des personnes.

13

Soutenir et accompagner les initiatives de structuration en réseaux d'appui, de formation et de mutualisation des associations y compris à des échelles infrarégionales.

15

Augmenter le budget affecté au soutien à la formation des bénévoles dans le cadre du FDVA 1 et du Fonds régional pour la formation des bénévoles et faire évoluer ses modalités en concertation avec les acteurs associatifs.

16

Cartographier à l'échelle de la grande région les différents espaces de ressources pour les bénévoles (CRIB, PAVA, MAIA, espaces ou dispositifs propres aux réseaux, aux collectivités etc.), leurs territoires et périmètres d'intervention.

10

Reconnaître effectivement le bénévolat et son apport comme composante du modèle socio-économique, y compris dans le cadre de demandes de subventions publiques, par la reconnaissance du compte 8 en s'appuyant sur la déclaration des heures de bénévolat dans le cadre du Compte d'Engagement Citoyen.

12

Soutenir les projets structurants et le travail d'accompagnement mené par les têtes de réseaux auprès des associations de leurs territoires par la création d'un nouveau volet du FDVA qui leur soit dédié.

14

Ouvrir un chantier de réflexion concertée sur la formation des bénévoles en Nouvelle-Aquitaine afin d'offrir des réponses adaptées aux nouveaux besoins et caractéristiques des bénévoles (modalités de formation, thématiques, diversité de l'offre et maillage territoriale...).

DÉMOCRATISER L'ACTION PUBLIQUE PAR LE DIALOGUE AVEC LES ASSOCIATIONS

17

Dans l'esprit de la charte régionale d'engagements réciproques, permettre aux associations d'être pleinement partenaires des collectivités locales et de l'État par l'écoute, la concertation et l'implication dans les politiques publiques locales. Les associations souhaitent la mise en place d'espaces de concertation avec les pouvoirs publics, leur animation et leur suivi, afin de pouvoir contribuer aux décisions et stratégies de développement des territoires.

18

Inclure les acteurs associatifs dans le travail d'harmonisation des politiques régionales en matière de vie associative et veiller à l'équité entre les territoires en tenant compte des spécificités historiques, géographiques, culturelles et économiques de chacun.

19

Au sein des nouvelles collectivités territoriales, permettre aux associations d'identifier leurs interlocuteurs sectoriels et de vie associative et rendre lisible les compétences de la collectivité en la matière.

20

S'approprier et promouvoir la charte régionale d'engagement réciproque aux différents niveaux d'organisation territoriale.

21

Réfléchir aux moyens de rendre plus visible la force associative et son concours à la démocratie et à la vitalité des territoires, notamment auprès des collectivités et des pouvoirs publics, des partenaires institutionnels, économiques et des habitant.e.s.

22

Communiquer sur les fondements de l'action associative et la mosaïque des mouvements associatifs au profit de l'intérêt général.

24

Soutenir les actions de coordination et de coopération entre associations et entre associations et institutions en finançant des emplois dédiés à la coordination et l'ingénierie.

23

Favoriser l'organisation de temps de rencontre et d'échange entre associations, et entre associations et pouvoirs publics à différentes échelles de territoire pour favoriser le dialogue civil entre acteurs partenaires de la démocratie locale.

25

Accompagner les acteurs des échelons territoriaux qui le souhaitent dans la déclinaison de chartes locales d'engagements réciproques entre institutions, collectivités et associations.

DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE ET L'INTER-CONNAISSANCE POUR CO-CONSTRUIRE UNE DYNAMIQUE ASSOCIATIVE RÉGIONALE

26

Accompagner la structuration d'un dialogue inter-associatif organisé et performant entre associations, fédérations et coordinations concourant à la prise en compte de besoins émergents des habitant.e.s sur tous les territoires.

27

Comprendre et objectiver les dynamiques de coopération inter-associatives existantes afin de mieux identifier les limites au travail en coopération, les facteurs de réussite et d'en valoriser les impacts sur les territoires.

28

Accompagner une démarche régionale de réflexion et d'expérimentation autour de la création d'espaces collectifs et de recherche-action, susceptibles de faire émerger, d'accompagner et de modéliser des initiatives locales en réponse aux problématiques spécifiques des territoires.

29

Soutenir les associations dans l'adaptation de leurs modèles associatifs aux changements sociétaux en appuyant les démarches de recherche-action, les études, expérimentations, travaux d'observation et de prospection sur le fait associatif et autour de nouvelles formes de gouvernance et de mobilisations de compétences au sein des associations.

30

Consolider l'usage des outils numériques, notamment en informant sur des logiciels libres performants.

Merci à toutes les personnes,
fédérations et coordinations
qui se sont mobilisées afin de faciliter
l'organisation de ces rencontres et leur animation.

Merci à ceux et celles qui auront donné
de leur temps pour participer et témoigner.

La diversité des expressions,
la richesse des réflexions et des aspirations
auront grandement nourri la réalisation
de ce document, première étape
d'une parole associative régionale.



**Le Mouvement associatif
Nouvelle-Aquitaine**

72, Avenue de l'église romane
33370 Artigues Près Bordeaux



www.lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org
nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org



[@lemouvementassoNA](https://twitter.com/lemouvementassoNA)
[#DUTILITÉCITOYENNE](https://twitter.com/lemouvementassoNA)